



L'ASSOMPTION
Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION POUR L'ANNÉE 2018

PRENEZ AVIS :

Que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* prévoit que le conseil municipal établit avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue le 5 décembre 2017, il fut adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil de ville pour l'année 2018.

Que l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)* prévoit que le greffier doit donner un avis public du contenu du calendrier.

La Ville de L'Assomption présente le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2018 :

Lieu : Toutes les séances ordinaires ont lieu au centre communautaire de L'Assomption situé au 379, rue Dorval.

Heure : Toutes les séances ordinaires ont lieu à **19 h 30**.

Mardi 16 janvier 2018

Mardi 13 février 2018

Mardi 13 mars 2018

Mardi 10 avril 2018

Mardi 8 mai 2018

Mardi 12 juin 2018

Mardi 10 juillet 2018

Mardi 14 août 2018

Mardi 11 septembre 2018

Mardi 9 octobre 2018

Mardi 13 novembre 2018

Mardi 11 décembre 2018

Donné à L'Assomption, le 13 décembre 2017 et publié le 19 décembre 2017.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville